

CHARTE

Relative aux relations entre les membres de l'Ordre Romand des Experts Fiscaux Diplômés (OREF) commission vaudoise, l'Ordre vaudois de la Chambre fiduciaire, Chambre suisse des experts comptables, fiduciaires et fiscaux (OVEC), l'Union suisse des fiduciaires (USF), section vaudoise

Et

L'Administration fiscale vaudoise

A. Généralités

Afin de garantir le maintien de bonnes relations entre les membres de l'OREF, de l'OVEC et de l'USF avec l'Administration fiscale vaudoise, les parties conviennent d'adopter la présente Charte.

B. Désignation d'un représentant

L'OREF, l'OVEC et l'USF constituent une Commission chargée de les représenter auprès des autorités fiscales vaudoises (ci-après la Commission).

C. Rapports avec l'Administration fiscale vaudoise

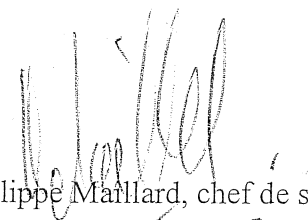
La Commission s'efforcera de représenter avec dignité ses membres et d'agir au mieux de leurs intérêts.

Elle réceptionnera les informations fiscales émanant des autorités et les communiquera aux parties.

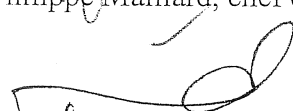
L'ACI consultera la Commission dans l'élaboration des textes relevant du domaine fiscal. De son côté, la Commission prendra l'avis des parties et leur communiquera l'évolution des projets en cours.

La Commission rencontrera régulièrement l'Administration fiscale afin de discuter de la pratique fiscale des autorités et de tous sujets d'actualité. Une telle réunion se tiendra en principe trimestriellement.


Administration fiscale vaudoise


Philippe Maillard, chef de service

OREF , commission cantonale vaudoise

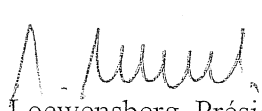

Daniel Gremaud, Président

OVEC


Colin Aeschbacher, Président

USF , section vaudoise

Union Suisse des Fiduciaires
Section vaudoise
Luc Loewensberg, Président


Luc Loewensberg, Président

Lausanne, le 5 décembre 2003